



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

30 septembre 2022 - 19H00

Procès-verbal de la séance

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Date de la séance : 30 septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 25

Absents avec procuration : 4

Absente : 1

Présents : M. Guy GORBINET, Maire,
Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjoint,
M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, Mme Christine NOURRISSON, M. Marc REYROLLE, M. Eric CHEVALEYRE, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, Mme Charlotte VALLADIER, Mme Justine IMBERT, M. Adrien LEONE, M. Marius FOURNET (à partir du point 3-1), Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. David BOST, M. Philippe PINTON, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

Absents avec procuration :

- M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué) à M. Marc REYROLLE,
- M. Pierre-Olivier VERNET à Mme Corinne ROMEUF,
- M. Marius FOURNET (jusqu'au point 2-1) à Mme Corinne BARRIER,
- M. Vincent MIOLANE à M. Philippe PINTON.

Absente :

- Mme Aurélie PASCAL.

Secrétaire de séance : M. André FOUGERE.

Ordre du jour

I- Administration

1-1 Désignation des représentants au conseil d'administration du Lycée Blaise Pascal 2022-2023

II- Intercommunalité

2-1 Désignation d'un élu suppléant à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges

III- Cadre de vie et grands projets

- 3-1 Programme de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouvel atelier mécanique au service environnement
- 3-2 Amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique du secteur les Perriers de Valeyre
- 3-3 Restauration du déambulatoire de l'Eglise Saint-Jean : avenant de prolongation des délais des marchés de travaux
- 3-4 Accord de principe pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune d'Ambert
- 3-5 Programme d'économie d'énergie : extinction partielle de l'éclairage public

IV- Finances

- 4-1 Hébergement Coral : modalités de mise à disposition à l'Association de Gestion Centre de Formation d'Apprentis Promotion Livradois-Forez
- 4-2 Budget principal 2022 – Décision modificative n°2
- 4-3 Remboursement partiel abonnement réseau de chaleur urbain pour non accès au service d'eau chaude sanitaire depuis le réseau de chaleur
- 4-4 Tarifs camping 2023
- 4-5 Tarifs chalets 2022-2023

V- Culture

- 5-1 Adhésion à la Fondation du patrimoine

VI- Informations au conseil municipal

- Compte-rendu des décisions prises par délégation
- Soutien culturel aux familles : Ambert en Scène 2022
- Calendriers des Conseil municipaux 2022-2023

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h04.

André FOUGERE est désigné secrétaire de séance.

Guy GORBINET, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Guy GORBINET, Maire, soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

Michel BEAULATON : « J'ai une note à rajouter, un moment tu dis « *Le problème c'est qu'en 2005 c'est une convention et pas une servitude donc ça ne figure pas sur l'acte notarié et deuxièmement, parce qu'il y a des gens qui avait tout à fait raison, cette vente n'est jamais passée en DIA parce qu'elle ne fait pas partie du périmètre. Vous savez que la majorité des ventes elles passent de privé à privé... » ».*

Guy GORBINET : « Si elle est passée en DIA. »

Michel BEAULATON : « Là c'est marqué tout à fait le contraire. Le seul problème c'est que quand j'envoie un mail, vous répondiez tout de suite, là on en parle plus. L'incident est clos, l'erreur est humaine. Je tiens à vous rappeler que sur le bureau d'adjoint du 2 novembre 2020 où vous parlez d'un périmètre en ville, le Fournet pas de préemption de la part du bureau d'adjoints. Le BA du 4 janvier 2021 : le Montel également et du 3 mai 2021 : chemin de la

Croix du Buisson pareil. Donc le périmètre n'a rien à voir, ce sont les ventes qui vont chez le notaire qui arrivent chez vous pour la préemption. Donc forcément vous êtes au courant de tout. »

Guy GORBINET : « Oui mais de toute façon on n'aurait pas préempté. »

Véronique FAUCHER : « Est-ce que tu auras des informations à nous donner ? »

Guy GORBINET : « Je vous les donnerai à la fin en questions diverses. »

Christine SAUVADE : « Au sujet du PV, est-ce que je peux avoir une réponse à mes questions que j'avais posé ? »

Guy GORBINET : « Oui tu les auras à la fin. »

En l'absence de remarques particulières, le compte-rendu du Conseil municipal du 26 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

Guy GORBINET, Maire, propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal :

III- Cadre de vie et grands projets

3.5 Programme d'économie d'énergie : extinction partielle de l'éclairage public

Christine SAUVADE : « Juste une petite chose, j'ai suivi, j'ai lu pas mal de comptes-rendus de bureau, j'ai vu le compte-rendu fait par les services techniques. Et là je me suis demandée où était passée la commission ? Je me suis dit que peut-être tu n'avais pas compris comment fonctionnait un Conseil municipal donc j'ai été voir sur le site du gouvernement et sur le site de l'Association des Maires de France. Ils ont tous la même réponse. Les commissions sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises en Conseil municipal. Elles sont lieu de travail et d'étude. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions, le Conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune. Il faudrait sérieusement envisager de faire travailler les commissions. »

Guy GORBINET : « Là on est dans l'urgence. On va considérer que le Conseil municipal est la commission. »

Véronique FAUCHER : « Je n'ai rien contre M. ROUGERON, mais la politique du Conseil municipal c'est quand même des élus et pas des techniciens. Le travail qu'il a pu faire est très bien mais on aurait pu y participer. »

Christine SAUVADE : « C'est le travail qui aurait dû être transmis à la commission. C'est pour cette raison que moi je vote contre l'ajout de l'ordre du jour complémentaire. »

Cette proposition est adoptée à une voix contre (Mme Christine SAUVADE) et une abstention (M. Marius FOURNET).

Guy GORBINET : « Dans le cadre de la délibération concernant le projet de nouvelle caserne. Nous avons aujourd'hui de présents la commandante LIONNET, le major NABONNAND, le chef MORIN et le numéro 2 de la gendarmerie d'Ambert, le capitaine TOURLONIAS. »

Guy GORBINET demande au Conseil municipal de bien vouloir traiter ce sujet en premier.

I Administration

1.1 Désignation des représentants au conseil d'administration du Lycée Blaise Pascal 2022-2023

Le conseil d'administration du Lycée Blaise Pascal d'Ambert se réunit plusieurs fois dans l'année scolaire.

Il appartient au Conseil municipal, de désigner un représentant et son suppléant en cas d'empêchement pour assister au conseil d'administration.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de désigner M. Marc CUSSAC, Maire adjoint, en tant que titulaire, et Mme Corinne BARRIER, Conseillère municipale, en tant que suppléante.

II Intercommunalité

2.1 Désignation d'un élu suppléant à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges

Conformément à la délibération du 9 février 2017 de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges est constituée du Président et des Vice-présidents non Maires et des Maires.

En vertu de la réglementation, il appartient aux maires, de désigner son suppléant en cas d'empêchement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de désigner Mme Brigitte ISARD, Maire adjointe, suppléante à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges.

Guy GORBINET : « Une petite erreur, il ne faut pas lire Marc CUSSAC dans le rapport de synthèse mais Brigitte ISARD. »

Christine SAUVADE : « Ce n'est pas tout à fait pareil. »

Michel BEAULATON : « En tant qu'élu, j'aurai bien aimé faire partie de la CLETC en tant que suppléant comme sur le dernier mandat j'ai participé à pas mal de réunions. »

Guy GORBINET : « De toute façon le suppléant n'assiste qu'en cas de mon absence. »

La demande de Michel BEAULATON n'est pas retenue.

III Cadre de vie et grands projets

3.1 Programme de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouvel atelier mécanique au service environnement

La commune d'Ambert a signé une convention avec l'OPHIS en vue de la création de logements et de locaux pour l'Adapei sur l'ancien site de la caserne des pompiers/garage mécanique rue des Allées et rue St-Joseph.

La démolition portée par la commune doit débuter début 2023.

La commune souhaite lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouvel atelier mécanique sur la parcelle au service environnement située 48 avenue de la Résistance.

La commune est propriétaire au 48 avenue de la résistance (service environnement) de la parcelle YR n°28 d'une surface de 11 730 m² située en zone UC au PLU qui permet la construction de locaux techniques et administration publique.

Des travaux complémentaires sont programmés :

Une zone de nettoyage et de traitement des eaux usagées, le stockage des fluides divers pour recyclage (bac pour les huiles usager, liquide de refroidissement...).

Il sera demandé à la maîtrise d'œuvre de prévoir au projet l'installation à minima d'une borne de recharge électrique avec l'anticipation au niveau réseau électrique et du génie civil de la possibilité d'une évolution dans le temps pour l'installation de bornes supplémentaire, afin d'anticiper un renouvellement progressif possible du parc auto vers des véhicules électriques.

Le coût prévisionnel avant consultation de la construction est estimé à 500 000€ HT sur la base de 2000 € / m² de construction et l'installation de 100 000€ HT d'équipements neufs. Les frais de maîtrise d'œuvre frais annexes et imprévus sont estimé à 20% du montant du projet soit 120 000 € HT. Le coût total de l'opération est donc estimé à 720 000€ HT avant consultation.

Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre aurait lieu début octobre, la remise des offres début novembre, pour une attribution fin novembre. Démarrage mission tranche ferme avant fin d'année 2022 afin de pouvoir présenter une APD et des demandes de subventions pour février 2023, tranche conditionnelle PRO-DCE printemps été 2023, démarrage des travaux automne 2023, phase DET durée 8 mois soit une livraison souhaitée dans l'idéal printemps-été 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le présent programme de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser M. le Maire d'Ambert à lancer la consultation, et à signer le marché de maîtrise d'œuvre selon l'avis de la commission des procédures adaptées ainsi que tout avenant rendu nécessaire dans l'exécution du marché,
- D'inscrire les crédits nécessaires à cette opération qui seront pris par DM sur l'opération 346 pour la somme de 150 000 €.

Guy GORBINET : « Je rappelle que la démolition de l'ancienne caserne des pompiers et du garage devrait intervenir en début d'année 2023. C'est pour la construction de 25 logements pour seniors et une deuxième résidence ADAPEI. Les deux constructions auront lieu simultanément. »

Véronique FAUCHER : « Et la petite maison ? »

Guy GORBINET : « Nous avons rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France mardi. On a expliqué que le fait de garder cette maison entrainerait des précautions supplémentaires. L'ADAPEI sera présente car ils pourraient se positionner pour l'acquisition de cette maison. »

Christine SAUVADE : « J'espère que l'ABF dira non pour la démolition de la maison. Ils ont mon soutien. »

Guy GORBINET : « Le problème c'est que lorsqu'on va tomber les deux bâtiments, cela sera plus compliqué. Avant les travaux de démolition, un huissier de justice va passer pour faire un état des lieux. »

Marius FOURNET arrive à 19h32.

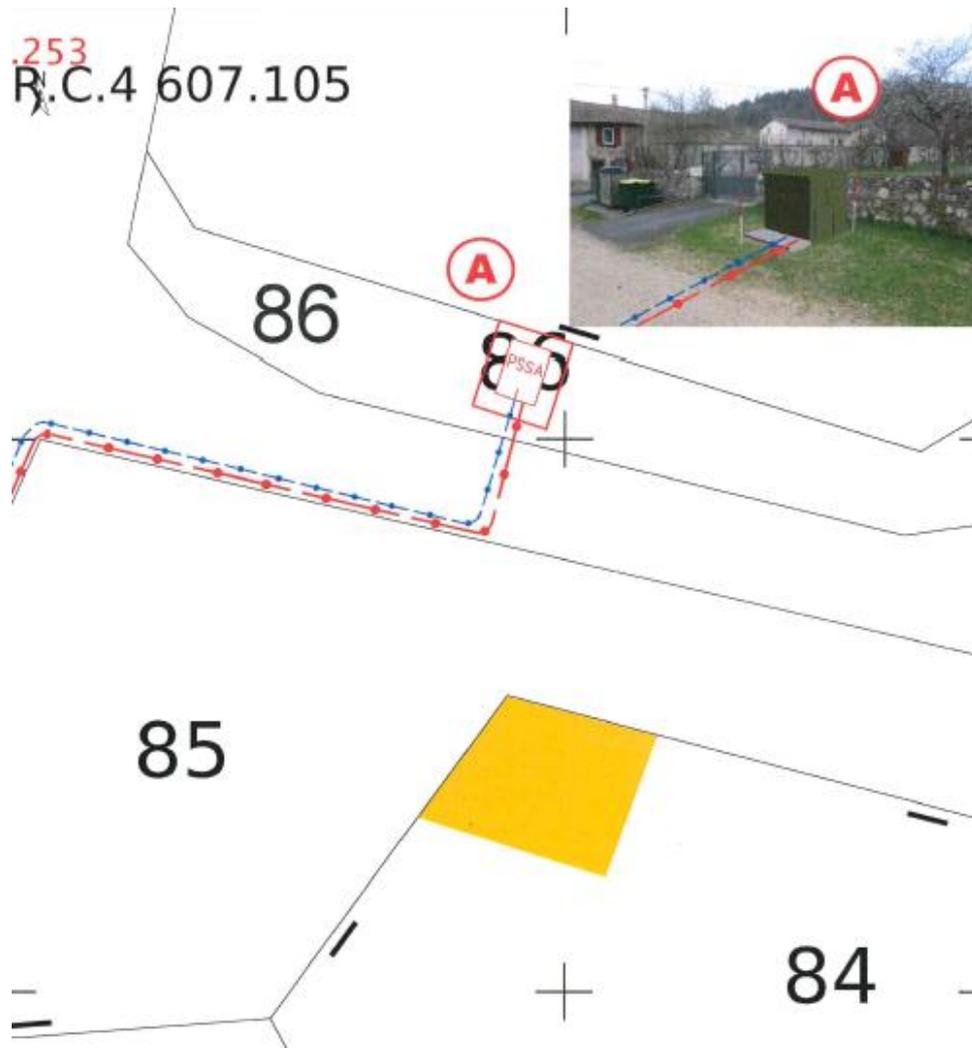
Guy GORBINET : « On avait étudié le fait de trouver d'autres solutions au garage. On a vu avec les garages locaux et avec la Cocom pour mutualiser. Après une étude, on était financièrement gagnant en gardant le garage municipal, cela permet aussi d'avoir une plus grande réactivité face aux imprévus. »

3.2 Amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique du secteur les Perriers de Valeyre

ENEDIS doit réaliser des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le secteur des Perriers de Valeyre.

Pour mener à bien cette opération ENEDIS propose à la commune une convention d'occupation de la parcelle AR 86 propriété du bien de section des Perriers de Valeyre.

Pour mener à bien ce chantier, ENEDIS doit pour cela installer un transformateur sur la parcelle AR 86 et enfouir la ligne électrique. Ces travaux sont à la charge d'ENEDIS. Ils auront pour but d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.



Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

3.3 Restauration du déambulatoire de l'Eglise Saint-Jean : avenant de prolongation des délais des marchés de travaux

Par délibération en date du 11 septembre 2020, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés de travaux pour la restauration des couvertures et voûtes du déambulatoire de l'église Saint-Jean aux entreprises GENESTE (lot n°1 Maçonnerie Pierre de Taille) et NAILLER (lot n°2 Charpente Couverture).

Le marché de travaux de « Restauration des couvertures et voûtes du déambulatoire de l'église Saint-Jean » prévoyait un délai global d'exécution de 8 mois, hors période de préparation de chantier d'1 mois, à compter du 4 janvier 2021 pour les lots n°1 Maçonnerie et Pierre de Taille et n°2 Charpente Couverture, portant ainsi l'achèvement des travaux à début septembre 2021.

Afin de tenir compte des prestations complémentaires réalisées par les entreprises titulaires GENESTE (lot n°1) et NAILLER (lot n°2) au-delà du délai contractuel (pour affiner certains détails concernant la couverture en plomb du déambulatoire et les enduits des voûtes), il est proposé à l'assemblée d'accepter une prolongation des délais d'exécution pour ces entreprises ce qui porterait l'achèvement des travaux et la réception globale du chantier au 28 février 2022.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter une prolongation des délais d'exécution des marchés de travaux pour la restauration du déambulatoire de l'église Saint-Jean, tel que présentée en amont,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les deux entreprises l'avenant de prolongation des délais correspondant.

Guy GORBINET : « C'est pour éviter que ces entreprises prennent des pénalités. »

Christine SAUVADE : « Ce n'est pas toujours une solution. »

Guy GORBINET : « Non non, c'est bien ce que l'on a fait sur le marché de mobilier urbain qui dure depuis longtemps, on va appliquer des pénalités. Là, ils ont effectué à notre demande, des prestations supplémentaires. »

Christine SAUVADE : « J'ai bien compris. C'est pour ça que j'ai voté pour. Il ne faut pas que la collectivité soit toujours servie en dernier. »

3.4 Accord de principe pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune d'Ambert

Vu le PV de la réunion du 17 juin 2022 signée par Mme la Sous-Préfète

Vu la délibération circonstanciée de l'OPHIS en date du 14/09/2022

Le Général Marchal et le Maire d'Ambert, en présence de Mme la Sous-Préfète d'Ambert ont validé le 17 juin 2022 le principe d'un projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune d'Ambert.

Ce projet serait réalisé sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage totale par l'OPHIS du Puy de Dôme, conformément au décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016.

L'acquisition des parcelles sera portée par la commune d'Ambert.

La commune cèdera ensuite les parcelles à l'OPHIS du Puy de Dôme à l'euro prêt.

Le choix du lieu retenu est :

- **En option 1 (option privilégiée par la gendarmerie nationale) : Terrains en face du plan d'eau, face de l'esplanade Robert Lacroix.**

Sous-réserve des résultats de l'étude environnementale et de l'agrément de la commission SGAMI-Gendarmerie

Trois parcelles sont concernées par le projet :

- La parcelle BI 207, (11000 m²) propriété privée de M. FOURNIER Jean Pierre, constitue le terrain d'assise du projet.
- La parcelle BI 196 (1506 m²) propriété privée de M. FOURNIER Jean Pierre, constitue un accès secondaire au projet.
- La parcelle BI 307 propriété de l'EPF SMAF AUVERGNE (6 327 m²) permettrait d'étendre le projet si besoin (pavillons individuels).

- **En option 2 : Terrain situé derrière le « coral » à proximité du gymnase.**

Sous réserve de l'agrément de la commission SGAMI-Gendarmerie

-La parcelle YI 0012 d'une superficie d'environ 17 147 m², propriété de Mme MOSNIER

Une convention de partenariat entre Commune-OPHIS-Gendarmerie nationale viendra préciser prochainement le choix d'implantation, les modalités de participations financières, de cautionnement, de cessions, d'acquisitions, de constructions/déconstruction et les missions de chacun des partenaires. Cette convention deviendra caduque à la livraison de l'ouvrage.

Ce nouveau casernement sera constitué d'une part de locaux de services (bâtiments administratifs) de locaux techniques (garages etc...) et d'autre part de 25 logements et de deux structures d'hébergement pour gendarme adjoint volontaire.

Un rapport d'agrément de principe est soumis à la direction générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN).

En fonction de l'option choisie,

- La commune prendra attache des propriétaires privés afin d'acquérir les terrains pressentis
- La commune a pris attache avec l'EPCI pour modifier ses documents d'urbanisme et les rendre compatible avec le PLU.
- La commune a pris attache de l'OPHIS, pour la régularisation financière de l'opération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et sous réserve de la convention de partenariat définitive décide :

- De donner son accord de principe pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie par OPHIS Puy de Dôme selon le cadre juridique du décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016.
- D'autoriser le Maire, à entamer les démarches d'acquisition des parcelles et à signer tous les documents relatifs au projet.

Major NABONNAND : « Je suis le chef du service des affaires immobilières de la gendarmerie du Puy-de-Dôme. Le casernement d'Ambert date de 1973 et qui ne correspond plus à nos besoins d'accessibilité, de confidentialité et de sécurité. Tout le monde a vu l'état de cette caserne, malheureusement, avec le drame qui s'est passé. On s'est donc orienté sur une proposition de construction avec la municipalité. De plus, avec la professionnalisation du PSIG, nos Gendarmes Adjoints Volontaires (GAV) ont été remplacés par des Sous-Officiers

et actuellement on a 6 logements hors caserne. C'est dérogatoire pour la gendarmerie. Une construction est nécessaire pour le bien-être de nos gendarmes, pour des conditions de travail agréables et efficaces. Ce projet consiste à construire 25 logements, 2 hébergements pour les deux GAV qui restent et qui sont affectés à la brigade et des locaux de service : bureaux, garages, local groupe électrogène etc... Pour cette démarche, on a eu plusieurs réunions avec M. le Maire, le général MARCHAL, plusieurs élus, la Cocom, la Sous-Préfecture, l'OPHIS... Monsieur le Maire était très ferme, il voulait que ce soit une opération blanche pour la commune. Il y avait deux montages qui étaient possibles dont un de passer par un bailleur social (OPHIS). C'est un projet qui va s'élever à peu près à 8 millions d'euros. L'OPHIS est maître d'ouvrage et supporte financièrement le projet. L'intervention de la commune sur ce projet, c'est l'achat du terrain qui est aussitôt revendu à l'OPHIS. La deuxième intervention est que la Mairie doit se porter caution sur les emprunts de l'OPHIS pendant la durée des travaux et à l'issue des travaux, la convention tripartite devient caduque. »

Guy GORBINET : « On a été consulté par la gendarmerie qui nous a demandé de présenter un certain nombre de site sur notre commune. On vous avait proposé 5 sites sur lequel vous avez émis un positionnement n°1, n°2 etc... Dans cette délibération, on a mis l'option qui est privilégiée par la gendarmerie c'est-à-dire le terrain FOURNIER en face du plan d'eau. On a rajouté la parcelle qui est propriété de l'EPF Smaf. »

Major NABONNAND : « Le mode de construction pavillonnaire ou collectif dépend de la superficie du terrain. Sur le terrain dit « FOURNIER », la superficie était insuffisante pour du pavillonnaire. Mais si la municipalité revend le terrain contigu ! »

Guy GORBINET : « La superficie totale est de 17 000 m². On souhaitait également mettre l'option n°2 dans la délibération sachant que ce sont les gendarmes qui choisissent. C'est un terrain situé vers le Coral. Nous avons envoyé un recommandé à M. FOURNIER pour qu'il commence les études de sol. Il nous a répondu qu'il prenait à sa charge les analyses de sol de ce terrain. Nous attendons le rendu de cette étude. »

Major NABONNAND : « On privilégie bien sûr le terrain FOURNIER de par sa localisation au centre d'Ambert pour que nos militaires aient accès à tous les services de la ville. La pollution est un point important. Les terrains seront soumis à une commission d'agrément de terrain avec les collègues de Lyon (service sécurité du travail) qui eux vont agréer l'aspect sanitaire du terrain. Quel que soit le terrain, s'il y a de la pollution, il n'y aura pas d'acquisition de terrain. »

Guy GORBINET : « C'est dans cette perspective que nous avons mis l'option n°2 en attente des résultats de l'étude de sol. »

Philippe PINTON : « Je suis entièrement d'accord pour la construction d'une gendarmerie digne de ce nom parce qu'on est à la limite de l'insalubrité et je pèse mes mots. Quand on voit que depuis des années, un cône sur les escaliers parce qu'ils sont cassés et ce n'est qu'un détail. Il y a des familles et les familles c'est important pour une commune comme Ambert. Sur la pollution, si on est amené à dépolluer un terrain, le prix d'acquisition va exploser. La terre polluée il faut l'amener à Lyon ou à Dijon et il faut en ramener. Cela a un coût avec le transport. Si vous dites que M. FOURNIER ne prend pas en charge l'étude de sol, nous on ne s'engage pas à l'achat du terrain. »

Guy GORBINET : « C'est l'accord de principe pour la construction d'une nouvelle gendarmerie avec deux options. »

Michel BEAULATON : « Suite aux études de M. FOURNIER, ils vont diligenter leurs experts de Lyon qui viendront également voir si le terrain est complètement conforme à l'installation de la gendarmerie. »

Christine SAUVADE : « La question c'est si une dépollution est nécessaire, la gendarmerie ne prend pas le terrain ? »

Major NABONNAND : « On verra le niveau de pollution. C'est l'OPHIS qui va prendre en charge les frais de dépollution donc si la dépollution met en péril l'équilibre financier ils ne vont pas y aller. »

Guy GORBINET : « Je voulais aussi dire que nous avons pris contact avec les propriétaires privés que ce soit M. FOURNIER ou les propriétaires des terrains situés vers le Coral. La commune a également pris attache auprès de l'EPCI pour modifier les documents d'urbanisme et les rendre compatibles avec le PLU que l'on a actuellement. Des contacts ont été pris avec

l'OPHIS pour la régularisation financière de l'opération. Pour la commune c'est une opération blanche. »

Philippe PINTON : « Si tout va bien, vous pensez investir la nouvelle gendarmerie quand ? »

Major NABONNAND : « Si tout va bien, 2025. Ça va être accéléré du fait que c'est un dossier suivi par le Directeur général et le Ministre. On va avoir des passe-droits. »

Véronique FAUCHER : « Je pense que l'on est tous d'accord pour la nouvelle gendarmerie. Le terrain du Coral c'est le terrain pour le rugby ? »

Guy GORBINET : « Non c'est le terrain qui est le long de la rue du Forez. »

Christine SAUVADE : « Actuellement sur le PLU c'est comment ? »

Corinne MONDIN : « Ap. »

Véronique FAUCHER : « Et nous si on avait des projets, ça ne nous bloquerait pas ? »

Guy GORBINET : « Quand on décide de la construction d'une nouvelle gendarmerie, cela va plus vite ! »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Les anciens bâtiments, on sait ce qu'ils vont devenir ? »

Major NABONNAND : « Les anciens bâtiments appartiennent à l'Etat, pendant un an le groupement du Puy-de-Dôme va en avoir la charge en termes de maintien en état. Au bout d'un an, un service de la gendarmerie de Paris viendra pour faire une évaluation des bâtiments et les services des finances publiques décideront de l'avenir des bâtiments. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Ce n'était pas possible de la faire au même endroit ? »

Major NABONNAND : « On a déjà 6 logements hors caserne. La configuration ne s'y prête plus. Les nouvelles normes font que la localisation du site n'est pas appropriée. L'opération serait plus élevée pour démolir, loger et trouver des bureaux, chambres de suretés etc. »

Capitaine TOURLONIAS : « Juste une petite précision pour rebondir sur ce qu'a dit M. PINTON, le cône a été enlevé car une partie de notre carrelage a été refait la semaine dernière. L'accueil est peu plus digne de ce nom. »

Guy GORBINET : « Je voulais excuser M. MARCHE de l'OPHIS qui n'a pas pu venir. »

Guy GORBINET : « Je tenais beaucoup à ce que l'option n°2 figure sur cette délibération. Nous on a les résultats de l'analyse du terrain qui est situé juste à côté, on sait ce qu'il y a dessous. »

David BOST : « Il va bien falloir les faire aussi sur ce terrain-là ? »

Guy GORBINET : « Oui oui. »

Corinne ROMEUF : « J'avais aussi une autre inquiétude pour ce terrain en face du plan d'eau. Comment on va faire l'été pour les festivités ? Parce que s'il y a les gendarmes on ne pourra plus organiser le bal des pompiers, rand'auvergne... ? »

Guy GORBINET : « Nous on n'a pas notre mot à dire. »

Corinne ROMEUF : « Ça va remettre en cause beaucoup de choses. »

Guy GORBINET : « J'ai assisté à 6 ou 7 réunions. A chaque fois j'ai soulevé la chose, la rand, le word festival, la cyclo... Pour eux, ce n'est pas un problème. Ils sortiront de l'autre côté par l'impasse qui est actuellement privée qui sort avenue Emmanuel Chabrier. »

David BOST : « C'est sûr que la sortie se fera de ce côté-là ? Je partage ton avis Corinne. »

Guy GORBINET : « Il y aura deux sorties. Il faut bien comprendre qu'on ne maîtrise pas ce projet. D'ailleurs c'est un peu bizarre, on achète et on revend derrière. Je me disais pourquoi l'OPHIS n'achète pas directement. C'est comme ça. On n'a pas notre mot à dire. »

Christine SAUVADE : « Le plus surprenant c'est que l'on ait besoin de voter. »

Guy GORBINET : « Ils ont besoin d'un accord de principe de la commune. »

Philippe PINTON : « C'est un terrain à 500 000 € à peu près. »

Guy GORBINET : « 550 000 euros. »

Philippe PINTON : « Est-ce que l'OPHIS sera prêt à mettre 1 million avec la dépollution ? »

André FOUGERE : « Il sera moins pollué celui-là ? »

Philippe PINTON : « Le major n'a pas tout dit, il a dit que la gendarmerie viendrait pour la dépollution. Non ils vont venir donner un avis. Les gens qui vont faire l'étude de sol, et je parle sous couvert de notre DGS, ce n'est pas la gendarmerie. »

Guy GORBINET : « Il y a deux études de sol, une à la charge du vendeur et l'autre à la charge de l'acheteur. Les premières négociations, on ne parlait pas du tout de l'option n°2. C'est pour cela que l'on a souhaité mettre les deux dans la délibération de principe. »

André FOUGERE : « Finalement, si on arrivait à leur revendre le terrain qu'avait acheté un Maire, ça serait pas mal. »

Guy GORBINET : « Moi ce que je ne comprends pas, c'est comment on avait pu acheter ce terrain à ce prix-là. »

André FOUGERE : « Sans étude de sol ? »

Marc CUSSAC : « Sur l'option 2, il y aurait possibilité de se raccorder au réseau de chaleur de la commune. »

3.5 Programme d'économie d'énergie : extinction partielle de l'éclairage public

Compte tenu de la nécessité de préserver les comptes publics dans une situation d'extrême tension sur le marché de l'énergie, l'exécutif a décidé d'étudier les possibilités de poursuivre ses efforts en matière de consommation d'énergie. Le premier volet de cette politique concerne l'éclairage public.

Une commune a la possibilité d'éteindre tout ou partie de son éclairage public la nuit.

Le cadre légal de référence est le CGCT article L2212-2 : l'éclairage fait partie des pouvoirs de police du maire et une commune peut réduire l'amplitude horaire de l'éclairage.

L'article 121-3 du code pénal précise qu'il n'y a pas de mise en danger si tout est fait pour prévenir.

Par ailleurs le code civil article 1583 indique que chaque individu est responsable des dommages qu'il a causés.

En d'autres termes pour pouvoir procéder à des coupures de l'éclairage public une commune doit faire les démarches suivantes par ordre chronologique :

- 1- Analyse technique et financière
- 2- Délibération de la commune pour l'extinction et prise d'un arrêté municipal
- 3- Information de la population
- 4- Réalisation des travaux/Mise en œuvre des mesures
- 5- Pose de la signalisation

Vu l'avis du bureau en date du 26 septembre 2022.

- Une large communication sera faite aux habitants
- La commune couperait l'éclairage public des villages de 23h à 6h (actuellement de 23h à 5h)
- La ville d'Ambert procéderait à une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h la semaine et de 1h30 à 6h le week-end
- L'ensemble des bâtiments publics seraient éteints de 23h à 6h du matin
- Les illuminations de Noël débuteront le 14 décembre (retardées d'une semaine)
- En lien avec l'Adhume, une mission complémentaire est lancée pour étudier les mesures à mettre en œuvre pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments publics

Le Conseil municipal, unanime, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Donner son accord pour la mise en œuvre de ce programme d'économie d'énergie.
- Donner son accord pour l'extinction de l'éclairage public comme évoqué ci-dessus.
- Entamer les démarches pour finaliser de programme.

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Pourquoi vous avez décidé 6h00 ? Est-ce que c'est par rapport aux personnes qui font les postes ? Parce que les postes commencent c'est plutôt 5h00. »

Guy GORBINET : « Le problème, c'est que quelqu'un qui va prendre son travail à 5h00, si on allume à 5h00, il sera déjà sur son lieu de travail ? Après on va tomber systématiquement sur des cas particuliers. »

Ingrid DEFOSSÉ-DUCHÈNE : « Alors à ce moment-là, pourquoi 6h00 et pas 7h00 ? »

Guy GORBINET : « Je souhaite qu'à 6h00 ce soit allumé car à 7h00 les enfants vont commencer à aller prendre les bus etc... donc il faut que ce soit éclairé sur Ambert. »

Véronique FAUCHER : « J'ai juste une question à te poser. Il y a quelques mois lors d'un Conseil municipal, j'avais proposé ça et vous m'avez hurlé dessus. »

Guy GORBINET : « Non non, on ne t'a pas hurlé dessus. »

Véronique FAUCHER : « Marius m'a dit Ambert c'est un coupe gorge. Par contre je suis très ravie, vraiment merci. »

Guy GORBINET : « Je voulais discuter avec vous. D'abord, tous les hameaux sont déjà éteints entre 23h00 et 5h00. On voulait que ce soit homogène. Nos systèmes d'éclairage sont très compliqués. Par exemple, quand vous prenez la Mairie, il y a trois systèmes différents. Vu la situation actuelle, on sait très bien que l'année prochaine on risque de prendre 40 000 € d'électricité. Eteindre, c'est en plus un geste civique, on va demander à la population de faire des économies, montrons l'exemple. »

Véronique FAUCHER : « Vous l'avez compris je suis favorable. Par contre, ce que j'aimerais que l'on fasse, c'est qu'il y ait une cohérence. C'est très bien mais ça ne va pas suffire. J'aimerais qu'on puisse discuter des illuminations de Noël. »

Guy GORBINET : « Moi ce que je vous proposais, c'est la semaine on éteint à 23h00 jusqu'à 6h00 et le week-end, les nuits du vendredi au samedi et samedi au dimanche, les bars restent ouverts jusqu'à 1h00, le temps que les gens aillent jusqu'à leur voiture, on n'éteint qu'à 1h30 jusqu'à 6h00. »

Véronique FAUCHER : « Il y a bien des horloges encore ? Ça veut dire que quand il y a des événements on peut laisser allumer. »

Guy GORBINET : « Le gros avantage de notre installation c'est que c'est très souple et très simple. Le problème est que les zones sont mal faites. »

Michel BEAULATON : « Moi je pense que 6h00 c'est tard. Je pense aux ripeurs d'ALF qui commencent à 5h00 du matin. Eux, ils sont actifs pour le bien-être de la population. On leur enlève quand même un outil primordial pour eux : la lumière. Ils vont être dans le noir en train d'essayer d'attraper des bacs. C'est assez compliqué. Je trouvais que 4h00 par rapport aux ripeurs, aux infirmières, aux aides-soignants qui se déplacent à pied dans la rue, 23h00 je trouvais que c'était bien mais 6h00. Ces gens-là qui nous soignent, qui récoltent nos ordures ménagères. »

Véronique FAUCHER : « On peut aussi faire évoluer ce qui sera fait. »

Guy GORBINET : « Quel que soit l'horaire qu'on va prendre, on va toujours tomber sur des cas particuliers. »

Christine SAUVADE : « 5h00 ce n'est pas très particulier. Tu me dirais 3h00 oui. »

Corinne BARRIER : « Pourquoi on ne met pas comme dans les villages. »

Guy GORBINET : « C'était simplement pour augmenter la plage horaire et pour faire davantage d'économie. »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Il n'a pas tort pour les ripeurs. »

Guy GORBINET : « On peut proposer autre chose. »

Véronique FAUCHER : « Je suis contente de te l'entendre dire. Par contre, c'est quand même fou que l'on soit obligé d'en discuter tout de suite. »

Christine SAUVADE : « Ça c'était à discuter avant. »

Guy GORBINET : « C'était la proposition que je faisais. C'était la plage horaire : 23h00 à 6h00 et 1h30 à 6h00 le week-end. »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Non mais c'est vrai qu'il faut penser aux ripeurs. Ça serait pas mal à 5h00. »

Albert LUCHINO : « Dans les villages c'est 6h00. »

Guy GORBINET : « Le samedi le SIVOM ne passe pas ? »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Non. »

Guy GORBINET : « Alors ce que je vous propose la semaine de 23h00 à 5h00 et le week-end de 1h30 à 6h00. »

Marius FOURNET : « C'est provisoire ou c'est pendant la durée du mandat ? »

Guy GORBINET : « Pour l'instant, on est dans une situation particulière. »

Christine SAUVADE : « C'est valable jusqu'à la prochaine délibération. »

Guy GORBINET : « On va faire des efforts sur la lumière mais on va faire aussi des économies au niveau de la température à 19°C dans les bâtiments. Ce qui est compliqué c'est que l'on a des établissements où on peut faire une régulation thermique et il y a d'autres où c'est un peu plus compliqué. On va aussi faire beaucoup d'informations dans les écoles et au niveau du monde associatif. »

Michel BEAULATON : « Une autre idée aussi au niveau des lumières. A l'heure d'aujourd'hui la plupart des équipes de football professionnelles jouent à 13h00 ou 15h00. On enlève les entraînements parce qu'ils sont le soir mais est-ce que les matchs de l'équipe locale ne pourraient pas se dérouler à 13h00 ou à 15h00 le samedi ou dimanche après-midi. »

Guy GORBINET : « On ne peut pas jouer le samedi après-midi. »

Michel BEAULATON : « Alors le dimanche après-midi. »

Véronique FAUCHER : « Ce n'est pas vous qui décidez de toute façon. »

Guy GORBINET : « Non c'est la ligue. Pour répondre à ta question, les équipes en ligue ne peuvent jouer qu'après 20h00. Moi, j'ai une consigne de Kevin, à Ambert nous avons 3 équipes seniors, et il ne veut pas deux matchs l'un derrière l'autre. Ça veut dire que si on passe le dimanche, il y aura un match à 13h00 et à 15h00 sur le même terrain. On risque de l'abîmer. »

Christine SAUVADE : « Qu'est-ce qui coûte le plus cher, l'éclairage ou le terrain ? »

Guy GORBINET : « Le terrain si on ne l'avait pas arrosé, ça aurait été 80 000 €. Pendant la période hivernale, il est fort certain que les matchs aient lieu le dimanche. »

Christine SAUVADE : « Donc finalement on peut changer. »

Guy GORBINET : « Bien sûr. »

Véronique FAUCHER : « Quand je te parle des cohérences, Ambert en Scène... »

Guy GORBINET : « On va éteindre. »

Véronique FAUCHER : « D'accord mais on envoie des associations faire leur loto à Valeyre. On se caille et ça nous coûte extrêmement cher niveau chauffage. »

Guy GORBINET : « Il n'y a pas beaucoup de personnes qui vont y aller cet hiver. »

Christine SAUVADE : « Il faut fermer. »

Guy GORBINET : « Et après tu les envoies où ? »

Christine SAUVADE : « A Ambert en Scène. »

Guy GORBINET : « On en discutera un autre jour. »

Christine SAUVADE : « En commission. »

Véronique FAUCHER : « J'ai déjà connaissance que certaines communes vont arrêter les illuminations de Noël. »

Eric CHEVALEYRE : « A propos des illuminations de Noël, ça se coupe en même temps que l'éclairage public ? »

Guy GORBINET : « Tout à fait. »

David BOST : « Ça paraîtrait aberrant de voir les illuminations de Noël allumées et l'éclairage coupé. »

Guy GORBINET : « A ce sujet là aussi, à partir du moment où on valide cette délibération, je vais me rapprocher de la Communauté de communes car il y a la zone industrielle qui ne dépend pas de la commune. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Juste pour les bâtiments publics, est-ce qu'on ne peut pas élargir ? »

Guy GORBINET : « On éteint tout ce qui est bâtiment public. L'Eglise etc... »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Ambert en Scène, cinéma... »

Corinne BARRIER : « Pourquoi on rallume à 5h00 ? »

Guy GORBINET : « C'est par zone. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Est-ce que c'est obligé de mettre une ligne en plus ? »

David BOST : « Sur les bâtiments peut être. Ils ne sont pas indexés sur le réseau d'éclairage public. Est-ce que les bâtiments le soir ça vaut le coup de les rallumer comme Ambert en Scène quand il n'y a rien ? »

Christine NOURRISSON : « Quand il y a des spectacles. »

David BOST : « Quand il y a des spectacles bien sûr mais quand il n'y a rien. »

Michel BEAULATON : « Est-ce que c'est nécessaire de rallumer les décorations de Noël à 5h00 ? »

Christine SAUVADE : « Il ne faut pas non plus que ce soit trop compliqué. »
Guy GORBINET : « C'est pour ça qu'on avait mis 6h00 au départ. »
Michel BEAULATON : « Parce que à 5h00, personnellement, les décorations de Noël, je ne vais pas me lever pour les voir. »
Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Est-ce que le Coral, ça ne va pas être compliqué 23h00 ? »
Guy GORBINET : « Il y a des cas particuliers partout. »
Véronique FAUCHER : « Ce qu'il faut savoir c'est quand on l'a mis en place à l'époque, il y a quand même pas mal de commerçants qui ont joué le jeu qui ont aussi éteint leurs enseignes. On ne peut pas les obliger mais il y en a qui ont joué le jeu. »
Guy GORBINET : « On avait regardé mais on n'a pas le droit d'éteindre à un endroit et mettre de la lumière à un autre endroit au niveau circulation routière donc c'est compliqué. »
Corinne ROMEUF : « On a une idée de l'économie ? »
Guy GORBINET : « 40 000 € au tarif actuel. L'AMF disait qu'on prendrait peut-être 2,5 voire 3 par rapport à l'année précédente. Mais rien n'est finalisé pour l'instant. »
Christine SAUVADE : « Il faut prévoir et pas prévoir en dessous. »
David BOST : « On peut espérer qu'à l'avenir les travaux qui seront programmés de voirie, les efforts seront faits pour pouvoir plus facilement modérer l'éclairage public. »
Guy GORBINET : « Bien sûr. On a déjà remplacé beaucoup de lampes par des leds et vous ne vous en apercevez pas mais à partir d'une certaine heure on baisse la tension. On a des abaisseurs de tension mais visuellement on a l'impression que c'est la même lumière. »
David BOST : « Ce que j'entends par là c'est que l'on puisse plus facilement sectoriser. »
Guy GORBINET : « Le but de la manœuvre ça serait de faire la même chose qu'au niveau de l'eau quand on a des fuites. Ça serait beaucoup plus simple si on avait sectorisé le cœur de ville en une seule zone. Quand on regarde on a 6 à 7 zones. »
David BOST : « Ce qui pourrait être intéressant à réfléchir, ce sont les passages piétons qui pourraient restés illuminés plus longtemps. »
Christine SAUVADE : « On ne peut pas ça. Ça fait une zone d'ombre et une zone de lumière. »
Guy GORBINET : « On n'a pas le droit pour l'automobiliste. »
Michel BEAULATON : « Quelle est la date prévue ? »
Guy GORBINET : « Je proposais une campagne de communication pour nos habitants et de mettre en place le lundi 10 octobre. Personnellement, je souhaitais le mettre en place le plus rapidement possible. »
Christine SAUVADE : « Les décorations de Noël, une fois le 1^{er} janvier passé... »
Guy GORBINET : « On les enlèvera le 3 ou 4. »
David BOST : « Juste dommage que ces débats n'aient pas eu lieu en commission. »
Guy GORBINET : « On l'a noté mais au moins là tout le monde est présent. »
Christine SAUVADE : « Ce n'est pas ça une commission ! »
Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Vous avez raison, on fera plus de commissions. »

IV Finances

4.1 Hébergement Coral : modalités de mise à disposition à l'Association de Gestion Centre de Formation d'Apprentis Promotion Livradois-Forez

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez sollicitant comme chaque année, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, la possibilité d'une mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment dit « hébergement CORAL ».

Ces locaux se décomposent :

- Rez-de-chaussée : 3 salles d'activités au rez-de-chaussée et 2 chambres adaptées de 2 lits.
- Etage 1 : 7 chambres de 4 lits, 3 chambres de 2 lits.
- Etage 2 : 7 chambres de 4 lits, 3 chambres de 2 lits.

Compte tenu des besoins effectifs précisés par son représentant, l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez, est autorisée à utiliser 13 lits répartis sur le 2^{ème} étage en accord avec l'agent communal responsable du centre. Il reste toutefois entendu que la commune se réserve la possibilité de valoriser son patrimoine en louant, durant les périodes scolaires, les chambres non concernées par les présentes.

Dans ce dernier cas l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez fera son affaire de la surveillance et de l'encadrement des seuls apprentis dont il a la responsabilité.

La période d'utilisation l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez reste la suivante à savoir du **5 septembre 2022 au 8 juillet 2023 inclus** à l'exception des périodes de vacances scolaires. Il est en effet expressément convenu que la Commune reprendra, si le besoin s'en fait sentir, la libre disposition du bâtiment et des voies d'accès pendant la totalité des vacances scolaires.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à 13 personnes (élèves, apprentis et encadrement) environ selon les arrivées et départs en cours d'année scolaire.

L'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez s'engage à verser à la Commune, pour l'utilisation des seuls locaux objet des présentes, une contribution financière pour un montant annuel de :

823.47 € par an par lit occupé soit une redevance égale à $823.47 \times 13 = 10\,705.11 \text{ €}$.

Ces contributions correspondent notamment pour les périodes d'utilisation par l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez :

- A la mise à disposition des locaux
- Aux diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité, chauffage, fournitures et produits d'entretien).
- A l'usure du matériel.
- A la rémunération du personnel de la commune, chargé de l'entretien des locaux, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- A assurer et indemniser la commune pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard aux équipements mis à disposition figurant au titre I.

Après cet exposé, le Conseil municipal unanime :

- Donne son accord sur le principe de cette mise à disposition et des modalités financières y afférentes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Christine SAUVADE : « Cela correspond au prix que paye le lycée ? »

Guy GORBINET : « Tout à fait. »

4.2 Budget principal 2022 – Décision modificative n°2

Lors de la réunion du Conseil municipal du 26 août 2022 a été adoptée la décision modificative n°2 au budget principal prenant en compte divers virements de crédits en sections de fonctionnement et section d'investissement.

Il est nécessaire de procéder à la rectification de cette décision modificative.

En effet, dans le cadre des cessions d'immobilisations, seules doivent apparaître au stade des prévisions budgétaires les écritures afférentes à la ligne 024, le schéma d'écriture complet n'étant quant à lui mouvementé qu'au stade de l'exécution de la cession patrimoniale et n'apparaissant donc qu'au compte administratif.

La décision modificative suivante prend en compte cet élément et annule et remplace la précédente.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, valide cette décision modificative n°2 au budget principal 2022.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	42 953.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	42 953.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	6 766.45 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	6 766.45 €	0.00 €	0.00 €
D-8688-01 : Autres	0.00 €	36 187.22 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	36 187.22 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	42 953.67 €	42 953.67 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	42 953.67 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	42 953.67 €	0.00 €
R-281534-01 : Réseaux d'électrification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	399.89 €
R-28183-01 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 344.48 €
R-28184-01 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	803.60 €
R-28188-01 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 218.48 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 766.45 €
D-2118-01 : Autres terrains	0.00 €	12 501.12 €	0.00 €	0.00 €
R-27838-01 : Autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 501.12 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	12 501.12 €	0.00 €	12 501.12 €
D-2313-250-324 : Eglise	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-338-422 : Réhabilitation Maison des Jeunes / Cité Administrative	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-346-412 : Terrain de Rugby / Piste athlétisme	81 187.22 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	81 187.22 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	81 187.22 €	57 501.12 €	42 953.67 €	19 267.57 €
Total Général		-23 686.10 €		-23 686.10 €

4.3 Remboursement partiel abonnement réseau de chaleur urbain pour non accès au service d'eau chaude sanitaire depuis le réseau de chaleur

La commune d'Ambert est propriétaire de l'appartement situé sur le site du groupe scolaire rue Blaise Pascal à Ambert.

Ce dernier est loué à M. COSTE et à Mme CHARBONNEL depuis le 1^{er} octobre 2015.

Les locataires payent un abonnement complet (chauffage et eau chaude sanitaire) au réseau de chaleur urbain alors qu'ils ne bénéficient pas de l'accès à l'eau chaude sanitaire depuis le réseau de chaleur contrairement aux autres abonnés. Pour la fourniture d'eau chaude sanitaire, Ils doivent utiliser un cumulus électrique.

Les occupants estiment subir un préjudice sur leur redevance comparativement aux autres usagers du réseau de chaleur.

Pour l'année 2021 le surcoût annuel représente 59 % (237.68€ TTC) de la part annuelle d'abonnement payée par les locataires.

Pour mettre fin à cette situation, un préparateur d'eau chaude sanitaire relié au réseau de chaleur a été installé le 1^{er} juillet 2022 dans ce logement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Conseil municipal, unanime, décide :

- D'autoriser M. le Maire à procéder au remboursement de 59 % de la part mensuelle d'abonnement d'accès au réseau de chaleur sur la durée du contrat de location qui court du 1^{er} octobre 2015 au 30 juin 2022.
- D'autoriser M. le Maire à signer le mandat correspondant au remboursement des sommes correspondantes. Les crédits correspondants pour cette période de 80 mois seront pris sur le budget pour un montant de 1 588,19 € sur le budget annexe réseau de chaleur.

Guy GORBINET : « Le locataire est venu me voir en 2021. Il ne s'en était peut-être pas rendu compte avant. »

Michel BEAULATON : « On te l'a déjà expliqué. On est venu te voir il y a 7 mois pour t'expliquer exactement. »

Guy GORBINET : « Non mais depuis 2015. »

Michel BEAULATON : « Parce qu'au 1^{er} janvier, il y a eu une augmentation plus que substantielle ce qui est normal au niveau de l'abonnement et c'est là qu'il a sorti son contrat de location et qu'il s'est rendu compte de la problématique. »

Guy GORBINET : « Oui mais enfin entre 2015 et 2021. Il faut être juste avec lui. On a fait un calcul un peu scientifique et on s'est aperçu que le surplus était de 237,68 € TTC par an ce qui fait une somme de 1 588,19 € qui sera prise sur le budget annexe du réseau de chaleur. Une erreur a été commise donc on répare cette erreur. »

4.4 Tarifs camping 2023

Les tarifs du camping des Trois Chênes sont fixés chaque année.

Saisonnalité

Ouverture du camping le 28 avril 2023

Basse saison : du 28 avril au 30 juin et du 27 août au 30 septembre

Haute saison : du 1^{er} juillet au 26 août

	<i>Haute saison</i>	<i>Basse saison</i>
Campeur (7 ans et +)	5.00 €	3.90 €
Emplacement	4.50 €	3.90 €
Branchement électrique	4.30 €	4.30 €
Enfant (2 à 6 ans)	3.20 €	2.30 €
Garage mort	6.20 €	6.20 €
Véhicule	2.80 €	2.80 €
Lavage	6.10 €	6.10 €
Séchage	3.40 €	3.40 €
Chien	1.70 €	1.70 €
Forfait Camping-cars - 2 personnes		
-sans électricité.	12.20 €	12.20 €
-avec électricité.	16.40 €	16.40 €
-personne supplémentaire.	+ 1.15 €	+ 1.15 €

GROUPES + LONGS SEJOURS HORS FORFAIT : Réduction de 25 % à partir de 50 nuitées.

Réductions :

Réduction Fidélité : 5% à partir du 3^{ème} séjour, concernant des locations camping de 7 nuitées et plus.

10% à partir du 6^{ème} séjour, concernant des locations camping de 7 nuitées et plus.

Réduction du fait de la fermeture de la piscine et jusqu'à sa réouverture : 10% sur les séjours chalet et camping

ACOMPTES DE RESERVATION (pour 1 semaine minimum) : **26 €/semaine/emplacement.**

Les tarifs s'entendent :

- TVA incluse au taux en vigueur,
- Hors taxe de séjour.

Caution : 10.00 € pour le prêt de badges, barbecue et jeux.

TENTES CABANON

	Tentes cabanon 2 personnes (le tarif pour une tente correspond à une nuitée pour 2 personnes)	Tentes cabanon 4 personnes (le tarif pour une tente correspond à une nuitée pour 4 personnes)
Basse saison		
Location journée	49.00 €	61.00 €
Deux jours	88.00 €	110.00 €
Nuit supplémentaire	39.00 €	49.00 €
Semaine (7 nuits)	259.00 €	331.00 €
Haute saison		
Location journée	71.00 €	88.00 €
Deux jours	110.00 €	165.00 €
Nuit supplémentaire	61.00 €	66.00 €
Semaine (7 nuits)	370.00 €	441.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, par trois voix contre (Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER et M. David BOST) et deux abstentions (M. Michel BEAULATON et Mme Christine SAUVADE), décide de fixer les tarifs 2023 du camping tels que présentés ci-dessus.

Guy GORBINET : « J'en profite pour répondre à une question qui m'avait été posée par David BOST. Il m'avait demandé le taux d'occupation moyen du camping.

Du 28 avril au 30 septembre :

- Tentes cabanons 2 places : 73 %
- Tentes cabanons 4 places : 67 %
- Chalets 2 personnes : 86 %
- Chalets 4/6 personnes : 85 %
- Chalets 8 personnes : 80 %
- Emplacements : 20 %

Par contre, quand on regarde la période du 23 mai au 2 septembre, sur les cabanons et les chalets, on est quasiment à 100 %. »

Christine SAUVADE : « Comment c'est possible ? Si le chalet est vide en juillet, il est vide en juillet même si on agrandit la période. Que tu prennes de mai à juin ou d'avril à septembre, c'est pareil. »

Guy GORBINET : « Je voulais dire de fin mai jusqu'à fin août, il y a plus de monde. »

Christine SAUVADE : « Ça s'appelle la haute saison. »

Guy GORBINET : « On a conservé les mêmes valeurs. La seule chose qui a été augmentée c'est le forfait électricité. »

Christine SAUVADE : « Le seul soucis, c'est qu'il y a le forfait camping-car à 12,20 € et dans la délibération il est marqué sans électricité et avec électricité 4,20 € donc c'est 16,40 €. »

Guy GORBINET : « Je te dis que là, on n'a pas touché les tarifs. »

Christine SAUVADE : « Tu ne m'écoutes pas. Il y a un forfait camping-cars sans électricité à 12,20 €, la ligne d'en dessous il y a marqué avec électricité 4,20 €. »

Guy GORBINET : « Non forfait électricité. 4,20 € supplémentaire. »

Christine SAUVADE : « Donc c'est 16,40 € et sur la délibération c'est marqué 4,20 €. Il faut rectifier sur la délibération est marqué 16,20 €. »

Guy GORBINET : « C'est marqué forfait camping-cars sans électricité 12,20 € et avec électricité on rajoute 4,20 €. »

Christine SAUVADE : « Il n'y a pas marqué plus 4,20 €. »

Guy GORBINET : « Oui d'accord. L'année dernière on avait fait la même chose ! »

Christine SAUVADE : « L'année dernière je n'avais pas vu, cette année je l'ai vu. »

Guy GORBINET : « Donc on mettra 16,40 €. »

Michel BEAULATON : « Et donc pour le séchage, il n'y a pas d'électricité ? »

Guy GORBINET : « On l'a laissé comme ça. »

Christine SAUVADE : « Et pourquoi location à la journée ? Ça avait été supprimé pour certaines raisons, pourquoi vous l'avez remis ? »

Véronique FAUCHER : « Ils ne savent pas, il n'y a pas eu de commission. »

Guy GORBINET : « Parce qu'il y a une demande de particulier, comme pour la Toussaint, le Word festival, ils viennent qu'une nuit. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Qu'est-ce que c'est un garage mort ? »

Michel BEAULATON : « C'est quand tu laisses ta caravane et que tu n'es pas présent. »

Véronique FAUCHER : « Nous nous voterons contre, tout simplement parce que ce n'est pas passé en commission. »

Michel BEAULATON : « Et moi je m'abstiens pour la même raison. »

Véronique FAUCHER : « Si elle n'existe pas, il faudrait la créer. »

David BOST : « Si, elle existe. Elles existent toutes les commissions mais il n'y en a plus. »

4.5 Tarifs chalets 2022-2023

Les tarifs des chalets du camping des Trois Chênes sont fixés chaque année.

	CHALETs 2 à 4 pers.	CHALETs 4 à 6 pers.	CHALETs 8 pers.
Haute saison			
Semaine	521 €	603 €	806 €
Forfait 2 nuitées	197 €	233 €	343 €
Nuit supplémentaire	91 €	97 €	129 €
Saison moyenne			
Semaine	439 €	521 €	675 €
Forfait 2 nuitées	173 €	193 €	262 €
Nuit supplémentaire	73 €	85 €	112 €
Hors saison			
Semaine	311 €	361 €	484 €
Forfait 2 nuitées	119 €	154 €	190 €
Nuit supplémentaire	49 €	54 €	82 €

Locations de draps :

- 6,30 € la parure une place.
- 8,40 € la parure deux places.
- Prêt gratuit de lit parapluie et chaise bébé.

Location TV : 5 € la journée (minimum 2 journées) et 26 € la semaine.

Dates des saisons en hébergement chalet :

Hors saison : du 1^{er} janvier au 14 mai et du 28 août au 31 décembre

Moyenne saison : du 15 mai au 2 juillet et du 14 août au 27 août

Haute saison : du 3 juillet au 13 août

Acomptes : 30% du séjour (hors taxe de séjour).

Forfait ménage par chalet : 67 €

Caution : 227 € / chalet.

Autre caution : 10.00 € pour le prêt de badges, barbecue et jeux.

Réductions et promotions :

Réductions :

- 10 % lorsque tous les chalets sont loués en même temps.

- 5 % lorsque neuf chalets au minimum sont loués en même temps.

Promotion flash : 20 % de réduction sur les chalets non loués en haute saison ; tarif valable à partir de fin juin.

Réduction en cas de fermeture de la piscine (Covid, canicule, etc.) et jusqu'à sa réouverture : 10% sur les séjours chalet et camping

Tarifs spéciaux pour ouvriers et stagiaires en formation

	CHALET 4 et 6 PERSONNES
Tarifs ouvriers	20 €/nuit/personne
Tarifs stagiaires en formation/apprentis	11 €/nuit/personne
Tarif chalet réservé WE sans occupation	12 €/nuit/personne

- Ce tarif s'entend hors frais de chauffage lesquels seront facturés sur la base de la consommation réelle et du tarif Kw/h en vigueur.
- En cas de location supérieure à un mois, il sera appliqué en sus un forfait mensuel ménage de **67 €**.
- Ce tarif est applicable de septembre à fin avril, et selon la disponibilité des hébergements, pour une durée maximum de 2 semaines, les locations « tourisme » étant prioritaires.

Les tarifs de l'ensemble des chalets s'entendent :

Hors taxes de séjour

TVA incluse au taux en vigueur

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, par trois voix contre (Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER et M. David BOST) et deux abstentions (M. Michel BEAULATON et Mme Christine SAUVADE), décide de fixer les tarifs des chalets du camping des Trois Chênes pour la saison 2022-2023 tels que présentés ci-dessus.

Christine SAUVADE : « Sur la délibération du camping, chalets et autres, j'ai pris celle de l'an dernier. J'ai supposé que vous avez appliqué une augmentation de l'ordre de 5 %. »

Guy GORBINET : « C'est exact. »

Christine SAUVADE : « Ce qui me surprend un petit peu, c'est que vous avez augmenté les locations et que toutes les augmentations qui pouvaient être dues aux charges de personnel c'est-à-dire l'augmentation du point d'indice ou des fluides, vous avez maintenu les tarifs. »

Guy GORBINET : « Non. »

Christine SAUVADE : « Forfait ménage. »

Guy GORBINET : « Si tu regardes le tarif électricité a augmenté de 10 %. »

Christine SAUVADE : « J'avais plusieurs questions, des tarifs spéciaux pour des personnes qui ne résident pas sur la Communauté de communes d'Ambert, pourquoi ? »

Véronique FAUCHER : « On est d'accord, je n'ai pas raté un épisode, elle n'existe plus la Communauté de communes du pays d'Ambert. »

Christine SAUVADE : « Je suppose que vous voulez dire ALF. »

Véronique FAUCHER : « C'est juste pour savoir si c'est pour les 7 communes de l'ancienne Cocom ou celle des 58 communes ? »

Guy GORBINET : « Non non, c'est ALF. »

Christine SAUVADE : « Moi, ce que je comprends, c'est que ces tarifs s'appliquent pour les personnes qui ne résident pas sur ALF. »

Guy GORBINET : « Oui. »

Christine SAUVADE : « Donc pourquoi les personnes qui résident sur la Communauté de communes, ne bénéficient pas de ces tarifs spéciaux ? La commission a dû en discuter. »

Christine NOURRISSON : « Il n'y a pas eu de commission. »

Christine SAUVADE : « Ah bin oui, il n'y a pas eu de commission. Bravo Christine, je ne te le fais pas dire. Pourquoi les résidents de la Cocom ne peuvent pas y aller ? »

André FOUGERE : « Ils peuvent y aller mais ils n'auront pas de tarifs préférentiels. »

Christine SAUVADE : « Oui et qu'est-ce qu'ils payent eux ? Des impôts. Alors pourquoi ils ne bénéficient pas de tarifs spéciaux ? Un gamin qui est en apprentissage qui habite SAUVESSANGES, qui n'a pas de véhicule et a 16 ans, ils payent plus cher. »

Guy GORBINET : « Là on a les tarifs que l'on appelle tourisme et là on a les tarifs économiques. »

Christine SAUVADE : « Economiques, alors pourquoi quelqu'un qui habite SAINTE-CATHERINE ou SAUVESSANGES ne peut pas bénéficier de tarifs spéciaux ? Il y a certainement une raison. »

Guy GORBINET : « Mais SAUVESSANGES, ils sont chez nous. »

Christine SAUVADE : « Oui mais c'est marqué pour les personnes qui ne résident pas sur la Cocom. »

Véronique FAUCHER : « Il faut que quelqu'un nous explique. »

Johan ROUGERON : « Ce que j'ai compris de ces tarifs qui sont repris année après année. Les chalets 4 à 6 personnes vous avez des tarifs dits touristiques pour des nuitées touristiques. Ensuite, vous avez des tarifs qui sont là pour des gens qui viennent travailler sur le secteur et sur ces tarifs-là, pour quelqu'un qui est d'Ambert, il n'a pas à loger au camping. »

Christine SAUVADE : « Il n'est pas d'Ambert, il est de la Communauté de communes. »

Davis BOST : « Quelqu'un de Clermont va avoir le droit à ces tarifs. »

Guy GORBINET : « Ce qu'on fait, on enlève cette phrase. On laisse tarifs spéciaux pour ouvriers et stagiaires en formation et la ligne du dessus on enlève. »

Michel BEAULATON : « En parlant du tarif, pour un apprenti, il vaut mieux aller à la Coloc à 7 € et quelques. »

Guy GORBINET : « Le problème, tu le sais bien comme moi, la Coloc est déjà « blindée ». »

Michel BEAULATON : « On a un tarif qui est quand même... »

Guy GORBINET : « Il faut que l'on revoie, qu'il y ait une cohérence entre la Coloc et le Coral. »

Christine SAUVADE : « Surtout qu'à la Coloc, ils ont le ménage de fait. »

Marc CUSSAC : « Le ménage des communs une fois par semaine. »

Guy GORBINET : « Non non, on a diminué. »

Marc CUSSAC : « Il est prévu que l'on revoie les tarifs de la Coloc en fin d'année. »

Guy GORBINET : « Ces tarifs sont incohérents car on paye moins cher à la Coloc. »

Christine SAUVADE : « Ces tarifs avaient été fixés au départ car on avait des contraintes avec la Région. »

Guy GORBINET : « On a bénéficié de subventions de la Région, donc on ne pouvait pas appliquer n'importe quels tarifs. »

Véronique FAUCHER : « Ce qu'il faut savoir, c'est que ceux qui viennent en alternance à Ambert, la Région donne un financement pour pouvoir se loger. »

Guy GORBINET : « On a un apprenti en formation qui loue toute l'année. C'est son entreprise qui prend en charge mais comme disait Michel et je suis d'accord, les tarifs sont trop bas à la Coloc maintenant mais il faut qu'il reste raisonnable. »

Véronique FAUCHER : « Par contre ça pose soucis quand même, il y a problème pour faire venir des jeunes en alternance. Ils disent non au dernier moment parce qu'ils ne veulent pas venir à Ambert. »

Guy GORBINET : « Nous la Coloc est pleine. »

Marc CUSSAC : « On va faire un bilan de la Coloc lundi que je vous présenterai en commission en octobre. Effectivement, l'année dernière on avait augmenté le tarif de 7 € à 7,50 €. On proposera à la commission de passer à 8 €... »

Christine SAUVADE : « Peut-être que la commission aura des propositions. Ce n'est pas un exposé. »

Marc CUSSAC : « On aura les chiffres de fréquentation et comme ça ça nous donnera une idée. »

Christine SAUVADE : « C'est un débat qui aurait dû avoir lieu en commission. »

Guy GORBINET : « Ce que je veux dire, c'est qu'il devrait y avoir une certaine cohérence entre la Coloc et le Coral. »

Michel BEAULATON : « Une dernière question sur le camping, nous avons des locataires d'un centre social de FIRMINY, j'ai cru entendre qu'il y avait eu quelques difficultés sur le premier passage. Je voudrais savoir comment ça s'est déroulé. »

Guy GORBINET : « On a reçu ce centre sur deux semaines séparées. La première semaine s'est plutôt bien passée sauf un événement où une famille a été renvoyée dans ses foyers. La deuxième semaine a été un peu plus compliqué et d'ailleurs j'ai rendez-vous avec le Maire de FIRMINY pour évoquer ceci. »

Corinne ROMEUF : « Ça a été compliqué à la piscine aussi. »

Christine NOURRISSON : « Ils sont arrivés le samedi. Ils sont allés à la piscine le dimanche et le lundi il y avait une réunion au sommet avec tout le monde. Ça a été compliqué, il y a eu un malentendu au départ à la piscine. Les mamans sont rentrées habillées à la piscine pour aller surveiller les enfants. C'est ce qui a été ennuyeux au départ. On a expliqué aux mamans de ne pas s'approcher des bassins pour surveiller leurs enfants et de rester dans les gradins. »

Guy GORBINET : « Nous allons organiser une rencontre avec le Maire de FIRMINY et l'adjoint en charge du social. La première semaine, à part un événement, ça s'est plutôt bien passé. C'était lié aux encadrants et la deuxième a été plus compliqué. »

Christine SAUVADE : « Je trouve que c'est dommage qu'on soit obligé de discuter de ça en Conseil. »

Michel BEAULATON : « Prenez deux secondes pour nous répondre. Je n'en aurais pas parlé. L'affaire était close. Vous avez le droit de vous tromper. »

Guy GORBINET : « On ne s'est pas trompé. Je ferais un retour sur la rencontre avec le Maire de FIRMINY. Je lui dirais qu'on ne peut pas accepter qu'on traite mal nos agents. »

Michel BEAULATON : « S'il y avait des commissions et des informations qui reviennent, là en une heure le Conseil municipal serait terminé. »

Christine SAUVADE : « Ce n'est pas une question à débattre en Conseil, ça devrait être fait avant. »

V Culture

5.1 Adhésion à la Fondation du patrimoine

La Fondation du Patrimoine est une organisation privée non lucrative. Les années précédentes, la commune d'Ambert a adhéré à la Fondation du patrimoine.

Le patrimoine est un élément central sur la commune. En effet, sa restauration et sa valorisation peuvent générer de multiples retombées positives. Il est un levier majeur de développement économique.

Dans certain cas, la Fondation du patrimoine peut aider la commune, si elle lui apporte un soutien. Le montant de la cotisation est défini selon le nombre d'habitants. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la cotisation s'élève à 300 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de l'autoriser à adhérer à la Fondation du patrimoine pour un montant de 300 €.

Christine SAUVADE : « J'ai cherché une information sur le site de la Fondation du patrimoine. Je me posais une question, on en avait mis en place en 2019 pour l'Eglise. Quand c'est la commune qui adhère, ça veut dire que tous les bâtiments qui se trouvent sur la commune peuvent bénéficier ? »

Guy GORBINET : « C'est sur des projets. »

Christine SAUVADE : « Quel que soit le projet ? Est-ce que ça n'engage que la commune ? »

Guy GORBINET : « C'est sur les projets de la commune qui doivent être validés par la Fondation comme l'Eglise. »

Christine SAUVADE : « Un privé peut-il bénéficier puisque la commune adhère ? »

Guy GORBINET : « Non non c'est pour les bâtiments publics. »

Christine SAUVADE : « Comme c'était lié au nombre d'habitants. »

VII Informations au Conseil municipal

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Conclusion d'un bail de location avec Monsieur Claude PIGNOL pour un appartement de type studio situé 13 boulevard de l'Europe. Date d'effet le 1^{er} Septembre 2022.

VI Questions diverses

Chemin de l'âne bleu

Véronique FAUCHER : « Tous les jours, on me demande qu'est ce qui se passe à l'âne bleu et pourquoi s'est fermé ? »

Guy GORBINET : « Je rappelle la situation. En 2002, trois conventions ont été signées avec les propriétaires de l'époque lorsque ce chemin avait été décidé dont une avec M. DALMAS. »

Christine SAUVADE : « C'était 2004. »

Véronique FAUCHER : « C'était le 29 novembre 2004. »

Guy GORBINET : « M. DALMAS a vendu sa propriété. Pour l'instant, les nouveaux propriétaires sont toujours dans le nord car ils n'ont pas obtenu leurs mutations professionnelles. La propriété a été vendue en décembre 2021. Ils ont commencé à faire des travaux etc. »

Eric CHEVALEYRE : « Guy, est-ce que tu peux demander à ce qu'il y ait silence quand tu parles. Parce que d'entendre toujours sur ma droite des voix ça m'agace. C'est du manque de respect. »

Christine SAUVADE : « Et quand tu discutes avec Ingrid, c'est pareil. »

Guy GORBINET : « Donc, cette personne fait des travaux et voit passer des gens. Ce que je lui ai reproché c'est qu'elle voyait des promeneurs passer régulièrement, elle aurait pu prendre rendez-vous avec le Maire pour s'informer, savoir ce qu'il se passait. Elle a subi des vols de matériels etc... Donc elle a décidé de fermer complètement sa propriété. »

Véronique FAUCHER : « D'accord mais ce que je ne comprends pas, cette convention elle a été signée le 29 novembre 2004 pour 9 ans par tacite reconduction ça veut dire que normalement le 29 novembre 2022, il y a reconduction pour 9 ans. »

Guy GORBINET : « Oui, avec M. DALMAS, mais maintenant ce n'est pas le même propriétaire. Cela ne figure pas sur l'acte notarié. »

Johan ROUGERON : « Pour vous donner une information précise, la convention elle a été transmise au notaire et la servitude a été notifiée mais elle n'a jamais été transmise aux services de la publicité foncière. »

André FOUGERE : « Une convention ce n'est pas une servitude. »

Johan ROUGERON : « Oui oui mais elle aurait pu être mentionnée dans l'acte de vente mais elle ne l'a pas été. Par conséquent, il est libre de droit. Il n'est pas assujéti aux engagements du précédent signataire puisqu'au moment de la vente rien n'a été signifié au nouveau propriétaire. En droit, on ne peut pas faire valoir cette convention. Ce que l'on doit retenir de cette affaire pour l'avenir, c'est que les servitudes et les conventions doivent être systématiquement reprises par les notaires même si cela n'engage qu'un travail peu rémunérant. »

Guy GORBINET : « Pour continuer, nous avons reçu M. PLE, le propriétaire, le rendez-vous s'est bien passé mais il souhaitait avoir l'avis de son épouse. Trois jours plus tard il nous a envoyé un mail en précisant qu'il laisserait sa clôture avec le portail. Donc on va attendre un petit peu, on a peut-être une porte de sortie avec une autre personne. Au lieu de passer de ce côté-là, on pourrait éventuellement passer de l'autre côté car on a déjà une convention. On va attendre un petit peu de temps, d'ici la fin du mois d'octobre, on prendra contact avec elle pour essayer de trouver une solution. »

Véronique FAUCHER : « Il n'y avait pas des bancs ? »

Corinne MONDIN : « Il nous a demandé de les enlever. »

Véronique FAUCHER : « Il faut les enlever. Et on peut les mettre où il y a besoin. Je connais quelqu'un qui réclame des bancs depuis longtemps. »

Guy GORBINET : « Pour l'instant il est dans son droit, on a essayé de parlementer, ce n'est pas passé. On va essayer de trouver une autre solution par contre on est inquiet sur les deux autres conventions qui avaient été signées à l'époque. Si jamais ces parcelles se vendent, on risque de tomber sur la même situation. Il va falloir qu'on soit vigilant. »

André FOUGERE : « Ce qui est embêtant c'est d'avoir fait un chemin sur quelque chose qui ne nous appartenait pas, sur une propriété privée. Ou on achète ou on ne fait pas de chemin. »

Christine SAUVADE : « Il fallait préempter. »

Guy GORBINET : « On ne peut pas préempter. La seule chose c'est que la commune ait mis un emplacement réservé. Ce qui n'a pas été le cas. Si on l'avait mis, à ce moment-là on était protégé. »

Véronique FAUCHER : « Ce qui est quand même dommage, c'est que vous n'avez pas préempté parce que ça pose soucis quand même. »

Guy GORBINET : « On n'allait pas préempter pour un terrain, une maison d'habitation. Ceci s'est vendu 180 000 € pour un passage de deux mètres, il ne faut pas exagérer. L'erreur a été commise, on aurait mis « zone réservée » on aurait été obligé d'acheter cette parcelle et il aurait été obligé de nous la vendre. »

Véronique FAUCHER : « Tu me donnes une réponse qui ne me convient pas. Quand on ne préempte pas, tu me dis qu'on pouvait prendre une bande de terrain. »

Guy GORBINET : « Oui mais à condition qu'elle soit réservée. Et personne ne l'a fait. Aussi, au lieu de faire une convention, on aurait fait une servitude, tout ceci aurait été marqué sur l'acte notarié. »

Véronique FAUCHER : « Je n'étais pas élue en 2004. »

Guy GORBINET : « Ce qu'on va essayer de faire pour le mieux, c'est de trouver une autre solution pour pouvoir ouvrir ce sentier, le détourner, passer de l'autre côté. »

Michel BEAULATON : « Il faudrait peut-être envisager une servitude avec les autres propriétaires. »

Guy GORBINET : « Tout à fait ou au moins que ça soit marqué dans l'acte notarié. »

Véronique FAUCHER : « La personne en face, la convention doit aussi se terminer si ça été fait en même temps. »

Guy GORBINET : « Elle est reconduite par tacite reconduction. Le problème c'est si elle vend sa parcelle. Il faut que l'on soit vigilant auprès des notaires. Ce qu'on proposera à Mme BARRY c'est d'acheter la bande. »

David BOST : « Ça serait la solution. »

Guy GORBINET : « Il faut dire que l'on a déjà été la voir. Elle nous a dit revenez me voir dans deux mois. Donc on attend les deux mois. »

David BOST : « Est-ce qu'il serait possible de mettre une information à l'entrée du sentier ? »

Guy GORBINET : « On l'a mis sauf que les utilisateurs ne la lisent pas. »

Personnel

Christine SAUVADE : « Avez-vous idée du coût pour la collectivité de l'augmentation du point d'indice ? »

Guy GORBINET : « On ne l'a pas chiffré. »

Christine SAUVADE : « Non mais attendez, honnêtement c'est une plaisanterie là. »

Véronique FAUCHER : « Tu vas le chiffrer et tu nous le donneras en début de semaine. »

Michel BEAULATON : « Heureusement que vous n'êtes pas chef d'entreprise. »

Christine SAUVADE : « Les agents ont été payés là quand même. »

Guy GORBINET : « On te fera une réponse. »

Christine SAUVADE : « Ça fait un mois quand même. Il faut multiplier par 0,35 ? »

Michel BEAULATON : « Sur les PV, c'est marqué tout le temps comme ça, je vous donnerai la réponse lundi. »

Christine SAUVADE : « Deuxième question, la commune remplit-elle les critères pour avoir une aide de l'Etat ? »

Guy GORBINET : « Il nous manque un critère donc on ne peut pas te répondre. On n'a besoin du compte administratif. »

Johan ROUGERON : « Je vous donne le détail. Vous parlez de la dotation pour les communes en difficulté financière. C'est une dotation de l'Etat qui a été adoptée en projet de loi de finances rectificative. Pour la collectivité, pour pouvoir bénéficier de cette dotation, elle doit remplir deux critères cumulatifs. Le premier on le connaît, c'est une épargne brute au 31 décembre 2021 qui représente moins de 22 % de ses recettes réelles de fonctionnement. Aujourd'hui, la commune si on regarde son épargne brute en 2021 sur ses recettes réelles de fonctionnement, on est aux alentours de 10 %. Donc on est éligible au premier critère. Sur le second, l'épargne brute doit avoir enregistrée en 2022, on le saura qu'au moment du compte administratif 2022, une baisse de plus de 25 % principalement du fait d'une part de la majoration du point d'indice et d'autre part des effets d'inflation sur les dépenses d'approvisionnement. Aujourd'hui, si on calcule, on est à 9,5 % d'épargne brute en 2021 donc si on reprend le ratio d'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement et qu'on le simule en 2022, il faudrait que notre épargne brute représente 7 % des recettes réelles de fonctionnement pour pouvoir être éligible à cette dotation. Par conséquent, l'Etat compenserait ces 2 % via une dotation. »

Christine SAUVADE : « Ça permet de passer à l'analyse financière, est-ce qu'il serait possible d'avoir une réunion pour en discuter ? Car quand on regarde c'est un petit peu effrayant. »

Guy GORBINET : « On fera ce qu'on appelle une commission des finances. »

Christine SAUVADE : « Non, je parle des élus. »

Michel BEAULATON : « Ça serait bien de pouvoir faire des propositions. Ce que demandait Christine au niveau de cette information financière.

On parlait d'heure tout à l'heure avec la lumière mais ça serait bien que ce soit à 19h00 pour qu'un plus grand nombre puisse y participer. C'est quand même important quand on sait dans la délicatesse où l'on est à l'heure d'aujourd'hui. »

Guy GORBINET : « Tout à fait. »

Bords de Dore

Véronique FAUCHER : « Tu sais le long de la Dore, il y a des arbres qui sont apparemment en très mauvais états. C'est marqué de ne pas circuler. C'est en bleu, ce n'est pas en rouge. »

Guy GORBINET : « C'est le contrat de rivière Dore qui travaille. »

Véronique FAUCHER : « Du coup c'est dangereux. Ce n'est pas écrit en rouge. On ne peut pas empêcher l'accès ou les tombées des arbres ? Les gens passent quand même. »

Albert LUCHINO : « Il y a des individus qui ont enlevé les barrières. »

Guy GORBINET : « Le problème c'est que c'était barriéré et elles ont été enlevées. Les arbres vont être tombés car c'est dans le cadre du contrat Dore. Ils sont sur Marsac-Ambert, ils arrivent sur Ambert. Ils vont tomber tous les arbres qui sont malades. C'est le même problème du civisme qu'on trouve pour les déchets. »

Stop de Minard

Véronique FAUCHER : « J'ai une demande de quelqu'un par rapport au Stop de Minard, est-ce qu'il serait possible de mettre un miroir ? »

Michel BEAULATON : « Normalement ils devaient l'enlever. »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Ça doit être réfléchi pour être réaménagé. »

Guy GORBINET : « On prend notre temps pour savoir ce que l'on va faire. »

Procès-verbal Conseil municipal

David BOST : « Tu nous avais parlé il y a quelques mois d'un système d'enregistrement, je pense à Julie qui doit peiner pour faire le compte-rendu du Conseil municipal. Tu nous avais dit que tu nous ferais une proposition que tout le monde devrait trouver intéressante. Je ne sais où s'en est ? »

Johan ROUGERON : « Sur ce projet, on a rencontré des sociétés, le problème n'est pas uniquement un problème de restitution des comptes-rendus. Comme vous pouvez le constater, c'est que la sonorisation de la salle ne permet pas d'avoir des enregistrements fidèles. Donc les bandes qui sont enregistrées ne sont pas exploitables. Il faudrait qu'on sonorise la pièce pour pouvoir répondre à votre question. La question que l'on a posée c'est est-ce qu'il est possible de le faire à moindre coût. Une sonorisation c'est entre 15 000 et 25 000 €. Il y avait une autre question posée à la Sous-Préfecture : peut-on tenir un Conseil municipal en dehors de la Mairie ? La réponse est négative sauf pour des cas exceptionnels (Covid). La solution qui peut être envisagée mais il faut creuser encore, on va avoir une réunion technique à ce sujet pour essayer d'avoir de nouveaux devis. L'idée est de présenter quelque chose aux élus qui soit acceptable en termes de coût. Vous serez amenés à vous positionner sur cette question au budget et on vous proposera des solutions techniques lorsque les coûts seront acceptables. Aujourd'hui, nous avons des devis qui ne seraient même pas lus ou analysés par les élus. »

Christine SAUVADE : « D'accord mais juste pour l'instant elles utilisent leur téléphone portable, même un petit truc, qu'elles n'aient pas besoin d'utiliser leur matériel personnel. »

David BOST : « Oui qu'elles ne soient pas obligées d'utiliser leur matériel personnel. »

Eric CHEVALEYRE : « Si on lève la main chacun notre tour et qu'on ne se parle pas quand quelqu'un d'autre parle, c'est très facile de retenir quelque chose. Ce que j'ai vécu aujourd'hui à ma droite, c'est insupportable. »

Christine SAUVADE : « Comme tu ne viens pas souvent, on va être tranquille un moment. »

Eric CHEVALEYRE : « Je viens à tous les Conseils quasiment. »

Ambert en Scène

Guy GORBINET : « Je voulais rajouter, comme la situation est compliquée pour tout le monde et que quand on est dans une situation compliquée, c'est souvent tout ce qui est dans le domaine des loisirs et de la culture qui est mis de côté, ce n'est pas grand-chose mais je vais offrir à chaque élève de nos écoles primaires et maternelles, une place pour Ambert en Scène. »

Véronique FAUCHER : « On a vu ça sur le bureau d'adjoints. C'est très bien. »

Cinéma

Guy GORBINET : « 35 élèves du lycée ont effectué un nettoyage autour du lycée et en centre-ville d'Ambert, j'ai pris sur moi parce que c'est un geste civique, je vais leur offrir une place de cinéma. Ils ont ramassé 44 kg de détritiques et 3 bouteilles plastiques remplies de mégots... »

Mobilité

Guy GORBINET : « Pour le prochain Conseil, il y a eu hier une réunion qui était très intéressante au quelle je n'ai pas pu assister sur la mobilité. On va essayer de faire venir cette personne parce que ça fait tomber certains préjugés que l'on a sur la commune d'Ambert. »

Semaine bleue

Véronique FAUCHER : « A partir de lundi 3 et jusqu'au 9 octobre, c'est la semaine bleue. C'est la semaine nationale qui est dédiée aux personnes retraitées et personnes âgées. Toutes les structures qui travaillent au quotidien ont fait des animations. Le CLIC et d'autres partenaires proposent, par exemple lundi, une marche bleue dans Ambert. Elle part du jardin public, sur deux trois rues, on va au plan d'eau et on remonte. Il y a entre 240 et 260 personnes qui participeront. Les écoles publiques et privées d'Ambert et des personnes âgées seront présentes. Les maisons de retraite ne participent pas car c'est toujours compliqué avec le Covid. Ils ne peuvent pas trop se mélanger. Mercredi il y a un spectacle à Arlanc car il faut qu'on puisse couvrir notre territoire. Et samedi, il y aura le salon du bien vieillir qui s'appelle « vieillir ensemble » où vous pourrez découvrir à peu près 37 associations et des professionnels. C'est un salon qui a été organisé tout public, il y aura des conférences et des animations. Il est gratuit et ouvert à tous à la salle de la Scierie. »

Calendrier Conseils municipaux

Guy GORBINET : « On les a mis jusqu'au mois de juin 2023. »

Michel BEAULATON : « Souvent on a Conseil communautaire la veille. »

David BOST : « C'est vrai que ce n'est pas simple, quand il faut lire tous les dossiers, ça fait beaucoup. »

Guy GORBINET : « Il y aura qu'un Conseil communautaire en décembre. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Je ne sais pas pourquoi, c'est tout le temps en fin de mois. C'est tout le temps en fin de mois que l'on a Conseil communautaire, Conseil municipal, les commissions... Et la première quinzaine on n'a souvent pas grand-chose. »

Guy GORBINET : « Pour pouvoir répondre à ta question on a mis le 9 décembre. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Exceptionnellement. »

Guy GORBINET : « Honnêtement je ne sais pas pourquoi. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.